

La Lettre du Riarc

Bulletin d'information du réseau des instances africaines de régulation de la communication n°016 d'avril à juin 2022

**HAAC/Bénin : DEUXIEME REUNION DU COMITE D'ORIENTATION DU RIARC
AU TITRE DU MANDAT 2019-2022 : D'IMPORTANTES DECISIONS SONT PRISES.**

Page 4



Les Présidents des instances de régulation des médias membres du Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) se sont réunis, pour la deuxième fois après celle de Cotonou, en février 2022 à Yaoundé.

**HACA / MAROC : TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DES MÉDIAS AUDIOVISUELS AU
CŒUR DES ENTRETIENS ENTRE LA HACA MAROC ET SON HOMOLOGUE MAURITANIENNE**



Page 14

**CSCS/MOZAMBIQUE Page 10
JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE**



**LE CSCS COORGANISE UNE
CONFERENCE SUR CETTE DATE**



PORTRAIT

CNC/BURUNDI

**PORTRAIT DE L'AMBASSADEUR VESTINE NAHIMANA
NOUVELLE PRESIDENTE DU CNC BURUNDI.**

Page 39

SOMMAIRE

EDITO

NOTRE ORGANISATION COMMUNE SE REDYNAMISE : En route pour la 10^{ème} CIRCAF en septembre prochain au royaume du MAROC

Page 2

ZOOM

HAAC/BENIN : DEUXIEME REUNION DU COMITE D'ORIENTATION DU RIARC AU TITRE DU MANDAT 2019-2022 : d'importantes decisions sont prises.

Page 4

CSC/NIGER : COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA REGULATION DES MEDIAS AU NIGER. *LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION A CELEBRE SES 30 ANNEES D'EXISTENCE.

Page 6

HAAC/BENIN : EN MARGE DU COMITE D'ORIENTATION DE YAOUNDE: MORETTI REMERCE ESSOKA POUR SERVICES RENDUS AU RIARC.

Page 9

CSCS/MOZAMBIQUE : journée mondiale de la liberté de la presse: LE CSCS CO-ORGANISE UNE CONFERENCE SUR CETTE DATE.

Page 10

HAAC/BENIN: Mobilisation des ressources financières du RIARC : point semestriel du paiement des cotisations des instances membres.

Page 11

HACA/MAROC: Déclaration de MARRAKECH pour la lutte contre la violence faite aux femmes: LA HACA MAROC ORGANISE UN ATELIER INTERACTIF SUR LE ROLE DES MÉDIAS DANS LE RENFORCEMENT DU LEADERSHIP DES FEMMES.

Page 12

VIE DES INSTANCES

HACA/MAROC : LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DES MÉDIAS AUDIOVISUELS AU CŒUR DES ENTRETIENS ENTRE LA HACA MAROC ET SON HOMOLOGUE MAURITANIE

Page 13

CNC/CAMEROUN : Le Conseil National de la Communication renforce sa coopération à l'international.

Pages 14

CSC/BURKINA FASO : CSC-ISTIC, un partenariat gagnant-gagnant.

Page 15

CSC/BURKINA FASO : Audience : une délégation du CSC chez le premier ministre.

Page 16

BENIN-HAAC : Le nouvel ambassadeur du Bénin près le royaume d'Arabie saoudite et le gestionnaire mandataire de l'agence nationale d'identification des personnes, au cabinet du président de la HAAC.

Page 18

REGULATION EN QUESTION

CSCS/MOZAMBIQUE : VISITE DE TRAVAIL DES MEMBRES DU CSCS DANS LES PROVINCES DU MOZAMBIQUE

Page 20

HAAC/BENIN : Le paysage radiophonique s'élargi au Bénin après l'attribution de nouvelles fréquences aux promoteurs privés.

Page 22

HAMA/TCHAD : La HAMA forme les radios de proximité sur la lutte contre le discours de la haine et les discours incitant à la violence.

Page 24

HCC/CENTRAFRIQUE : Dotation du haut conseil de la communication de Centrafrique en manuel de procédure de gestion et traitement des plaintes. Célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse en centrafrrique.

Page 26

HAAC/ BENIN Régulation des médias au Bénin : La HAAC forme sur la détection des dérapages dans les programmes audiovisuels.

Page 29

Poème : Bâtire un ordre nouveau

Page 31

FOCUS

CNC/CAMEROUN : Lutte contre la désinformation: le Conseil National de la Communication opte pour l'intransigeance

Page 32

HAAC/TOGO PUBLICITE DANS LES MEDIAS : l'organe de régulation des médias et l'Ordre National des Médecins du Togo, une coopération au bénéfice des populations.

Page 34

HCC/CENTRAFRIQUE : les medias et le dialogue republicain en centrafrrique: ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR L'IMPLICATION DES MÉDIAS DANS LE PROCESSUS DU DIALOGUE REPUBLICAIN.

Page 36

CNC/BURUNDI : PORTRAIT DE L'AMBASSADEUR VESTINE NAHIMANA.

Page 40

RIARC

PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud :** Independent Communications Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola :** Conselho Nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin :** Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Botswana :** National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina Faso :** Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Burundi :** Conseil National de la Communication (CNC)
- **Cameroun :** Conseil National de la Communication (CNC)
- **Cap Vert :** Autoridade Reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique :** Haut Conseil de la Communication (HCC)
- **Côte d'Ivoire :** Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon :** Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Ghana :** National Media Commission (NMC)
- **Guinée :** Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Guinée Bissau :** Conselho Nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kénya :** Communications Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho :** Lesotho Communications Authority (LCA)
- **Mali :** Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Maroc :** Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie :** Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique :** Conselho Superior da Comunicação Social (CSCS)
- **Namibie :** Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger :** Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigeria :** National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo :** Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda :** Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **République du Congo :** Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe :** Conselho Superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal :** Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)
- **Swaziland :** Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie :** Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo :** Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad :** Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie :** Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda :** Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des comores :** Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuelle (CNPA)
- **Zimbabwe :** Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

NOTRE ORGANISATION COMMUNE SE REDYNAMISE : EN ROUTE POUR LA 10^{ème} CIRCAF EN SEPTEMBRE PROCHAIN AU ROYAUME DU MAROC



Plombé dans ses activités par la crise de la COVID-19, le RIARC renoue avec ses rencontres statutaires, je veux dire la 10^{ème} CIRCAF, courant septembre 2022 au Maroc grâce à la levée progressive des mesures restrictives dues à cette pandémie.

En effet, la COVID-19 a poursuivi son œuvre de destruction au sein des populations et des communautés. Ainsi, et pour la deuxième année consécutive, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) n'a pu tenir de rencontres ou même mettre en œuvre son plan d'actions. Les missions d'échanges d'expériences sont devenues impossibles voire interdites dans certains pays.

En 2021, aucune activité (colloque, conférence, séminaire, rencontre du comité d'orientation), au niveau continental, n'a pu être réalisée. Malgré la volonté du Président en exercice de tenir au moins une rencontre afin de relancer les travaux, ses efforts ont été vains. Le coronavirus a empêché toute tentative de déplacement voire de réunion physique.

Nous, régulateurs, avons tous joué un rôle pour le bien-être de nos populations. Car nous avons amené les professionnels des médias de nos pays respectifs à cerner l'essentiel face à la pandémie: respecter les principes en matière de traitement médiatique du coronavirus et contribuer à la mobilisation nationale.

L'an 2022 fait naître des espoirs. Nombre de nos pays ont enclenché la levée des mesures restrictives car la maladie à coronavirus régresse. L'année 2022 sera par conséquent celle de nos grandes rencontres statutaires.

Avec la mise en œuvre de traitements efficaces, grâce aux avancées de la médecine et à la détermination du monde scientifique, un net recul de la pandémie est observé ce qui a permis la levée des verrous de voyage pour le grand bonheur de nous tous. Nous pourrions enfin renouer avec nos vieilles habitudes fraternelles, renforcer nos capacités et nos connaissances en matière de régulation à travers les conférences, séminaires et autres colloques inscrits dans notre plan d'actions et dans nos plans de travail annuel respectifs. Ainsi, nos délégations pourront se déplacer d'un pays à l'autre dans la perspective d'améliorer nos textes de régulation et d'élever les niveaux de nos décisions. Le mardi 15 février 2022, les Présidents des instances de régulation des médias membres du Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) se sont réunis à Yaoundé, au siège du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun au titre de

la deuxième réunion du Comité d'Orientation après celle de Cotonou, pour le mandat 2019-2022.

L'objectif principal de la rencontre a été de relancer les activités du RIARC après plus de deux années de suspension due à la crise sanitaire du coronavirus. Elle a également eu pour objet de déterminer la période de la prochaine Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF).

Quant à l'après-midi de la journée du 15 février 2022, il a été consacré à l'organisation de la dixième édition de la Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), qui aura lieu au Maroc.

Après avoir réfléchi sur les thèmes proposés en 2020 par les Instances membres pour le séminaire thématique, les participants à la deuxième réunion du Comité d'Orientation ont retenu le thème : « les Mutations du secteur de l'audiovisuel en Afrique : facteurs et nouveaux enjeux ».

Par ailleurs, ils ont convenu de la tenue de la prochaine CIRCAF.

Chers collègues, la bonne nouvelle pour marquer l'année 2022 dans les annales de l'histoire de notre réseau à l'issue de cette rencontre de Yaoundé, a été l'annonce de la tenue de la dixième CIRCAF en septembre prochain au Maroc.

Chers membres du RIARC, mobilisons-nous pour faire de ces assises un succès éclatant.

Enfin, je voudrais au nom de vous tous, souhaiter un bon retour parmi nous à Madame Vestine NAHIMANA, nommée Présidente du Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi. En effet, de 2005 à 2008, Madame NAHIMANA a eu à présider aux destinées de l'instance de régulation des médias du Burundi avant d'entreprendre une brillante carrière diplomatique.

Le 09 mars 2022, a eu lieu son retour au sein de la famille des régulateurs des médias après son élection par ses pairs du comité exécutif du CNC. Soyez la bienvenue Madame la Présidente dans la grande famille des régulateurs.

Ensemble, nous relèverons de grands défis dans la régulation des médias.

Vive la régulation pour le développement de la presse en Afrique ;
Vive le RIARC pour la paix en Afrique ;
Je vous remercie.

Rémi Prosper MORETTI

Cotonou - République du Bénin
coordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directeur de Publication

Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU
Président en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordonnatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA-KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne Mme

Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE,

Hebergement et entretien du site

HACA Maroc



DEUXIEME REUNION DU COMITE D'ORIENTATION DU RIARC AU TITRE DU MANDAT 2019-2022

D'IMPORTANTES DECISIONS SONT PRISES.

Les Présidents des instances de régulation des médias membres du Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) se sont réunis, pour la deuxième fois après celle de Cotonou, en février 2022 à Yaoundé. C'était au siège du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun. L'objectif est de relancer les activités du réseau et de poser les jalons pour la tenue de la dixième Conférence des Présidents.



Photo de famille des participants avec au premier plan les quatre Présidents d'institutions de régulation des médias

La rencontre a regroupé le Président en exercice du RIARC, **M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU**, du CNC Cameroun, la Vice-présidente, **Mme Latifa AKHARBACH** de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Royaume du Maroc, le Secrétaire Exécutif, **M. Rémi Prosper MORETTI** de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, et le Président d'honneur, **M. Yaw BOADU-AYEBOAFOH** de la National Media Commission (NMC) du Ghana. Leur préoccupation majeure a été la relance des activités du RIARC après plus de deux années de suspension due à la crise sanitaire du coronavirus.

L'occasion était aussi propice pour les Présidents d'échanger sur la tenue de la prochaine Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF). Plusieurs décisions ont sanctionné cette rencontre.

L'OUVERTURE OFFICIELLE

Elle a été marquée par deux allocutions: les mots de remerciement du Secrétaire Exécutif et le discours d'ouverture du Président en exercice du RIARC.

Dans son intervention, M. MORETTI a salué la sagesse du Président du RIARC qui a pris sur lui le risque de proposer et d'organiser cette deuxième rencontre du Comité

d'Orientation dans un contexte de crise sanitaire mondiale. Il a réitéré la disponibilité et l'engagement du Secrétariat Exécutif à accompagner les décisions du Comité d'Orientation tout en poursuivant sa mission d'organe administratif et d'interface entre les instances membres du réseau.

En procédant à l'ouverture officielle des travaux, le Président du RIARC a d'abord souhaité la bienvenue sur la terre camerounaise aux différentes délégations. Ensuite, il a exprimé sa joie d'accueillir une rencontre aussi cruciale pour la vie du réseau resté sans activité majeure pendant plusieurs mois.

M. CHEBONGKENG KALABUBSU a



ensuite indiqué que cette réunion du Comité d'Orientation du RIARC est la première à laquelle il participe depuis sa nomination en juin 2021. Il a alors saisi l'occasion pour mettre l'accent sur les principaux maux qui minent le développement du RIARC. Ceux-ci sont notamment relatifs au non-

cause de la pandémie du coronavirus. Sur quatorze (14) activités réparties dans six (06) axes stratégiques, seulement deux (02) ont été réalisées par la HACA du Maroc et le CNC du Cameroun. Elle a aussi donné un bref récapitulatif des missions d'échanges et de partage d'expériences qui ont

quelques suggestions. Quant à la deuxième section, elle a mentionné les subventions annuelles octroyées par la République du Bénin qui prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les charges du personnel du Secrétariat Exécutif du RIARC.

L'après-midi du 15 février 2022 a été consacrée aux réflexions sur l'organisation de la dixième édition de la Conférence des Instances de Régulation de la communication d'Afrique (CIRCAF). A l'issue des échanges et conformément aux textes juridiques régissant le RIARC, les participants ont retenu qu' **elle aura lieu courant le mois de septembre 2022 au Maroc** autour du thème: **«les Mutations du secteur de l'audiovisuel en Afrique : facteurs et nouveaux enjeux»**.



Vue partielle des participants lors des travaux

paiement des cotisations annuelles des instances membres, à la très faible participation des instances membres aux différentes activités du réseau et aux difficultés linguistiques entre francophones, anglophones et lusophones. En ouvrant les travaux, le Président du RIARC a émis le souhait que les décisions issues des échanges relancent effectivement les activités au sein du réseau et permettent aux instances membres de jouer pleinement leurs rôles pour son développement.

LES TRAVAUX

Il s'est agi de la présentation des rapports moral et financier du Secrétariat Exécutif suivi de discussions et d'échanges sur l'organisation de la dixième Conférence des Présidents du RIARC, la CIRCAF.

Le rapport moral a été présenté par Mme Odile HOUNSA DEHOUMON, Coordinatrice du Secrétariat Exécutif du RIARC, qui a mis l'accent sur la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2020 du RIARC resté en veilleuse pendant tout le mandat à

eu lieu au sein du réseau et dont le Secrétariat Exécutif est informé pendant la période de juin 2019 à janvier 2022.

Le rapport moral du Secrétariat Exécutif a enfin fait ressortir les mouvements qui ont eu lieu au sein des instances membres du réseau pendant la période considérée supra. Ainsi, le RIARC a connu des décès de membres et/ou de parents de membres, des départs d'anciens Présidents qui ont fini leurs mandats et l'arrivée d'éminentes personnalités qui ont intégré le prestigieux cercle des Présidents d'Institutions de régulation des médias du continent.

Le rapport financier du RIARC a été présenté par M. Mickaïla TOKO, Comptable du RIARC. Il est décliné en deux sections, à savoir les cotisations annuelles des instances membres, puis le fonctionnement du Secrétariat Exécutif. La première section a mis en exergue le point global des cotisations de tous les membres, celui des instances à jour et non à jour, et celui des instances demeurées inactives, les performances, les difficultés et

LES RECOMMANDATIONS

En vue de la relance des activités du réseau, les participants à la rencontre de Yaoundé ont, entre autres, souhaité que le Comité d'Orientation:

- Organise des missions de prise de contact et d'échanges auprès des instances inactives en vue de les galvaniser pour leur participation aux activités du RIARC, surtout à la 10ème CIRCAF.
- Fasse un lobbying auprès des instances membres pour susciter chez elles la volonté et le désir de s'acquitter de leurs cotisations annuelles ;
- Tienne une troisième réunion du Comité d'Orientation à Cotonou courant le mois de mai 2022 pour faire le point des activités menées, notamment en matière de lobbying et de mobilisation des instances membres.

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA REGULATION DES MEDIAS AU NIGER

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION A CELEBRE SES 30 ANNEES D'EXISTENCE

C'est autour du thème « Régulation des médias à l'ère du numérique : presse en ligne, réseaux sociaux et diffusion par satellite, quels défis ? » qu'ont été officiellement ouverts les travaux du colloque international.



La tribune officielle à l'ouverture des travaux (en 2ème position de la gauche vers la droite, M. Babacar DIAGNE, Président en exercice de la Plateforme des Régulateurs de l'espace UEMOA et de la Guinée)

La rencontre tenue du 4 au 6 décembre 2021 à Niamey, la capitale du pays, a été placée sous le sceau de la célébration du 30ème anniversaire du CSC-Niger, qui a vu le jour à la faveur de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) le 03 novembre 1991.

Après trente ans de régulation des médias, jalonnés de progrès et de défis, mais aussi d'enseignements, le CSC a estimé nécessaire de réunir à Niamey ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour jeter un regard sur le parcours

effectué, les avancées opérées et les acquis à consolider, les défis, enjeux d'aujourd'hui et de demain, ainsi que les perspectives de la régulation.

Financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) suisse au Niger, l'Union Européenne et son partenaire Opérationnel l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) qui assure la mise en œuvre du projet d'appui au Conseil Supérieur de la Communication (CSC) pour l'année 2020/2021, le colloque international de Niamey se veut un

espace de partage d'expériences et d'innovations sur les nouveaux défis liés à la régulation des médias.

Universitaires, Instances de régulation membres du Réseau Francophone des Médias (REFRAM), du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), de la Plateforme des régulateurs de l'UEMOA et de la Guinée, praticiens, anciens régulateurs, promoteurs des médias et journalistes, organisations socioprofessionnelles des médias, acteurs politiques et



des organisations de la Société civile, étaient au rendez-vous de Niamey pour réfléchir ensemble, avec le CSC, sur les mutations du secteur des médias, le développement rapide des NTIC, la transition vers le numérique, l'élargissement du paysage médiatique notamment les radios, le foisonnement de médias en ligne, la forte présence des réseaux sociaux, la convergence technologique, etc.

La cérémonie d'ouverture du colloque a été rehaussée par la Présence du Ministre de la Communication, Monsieur Mahamadou Zada, représentant le Premier

Ministre, Chef du Gouvernement, de la cheffe du bureau de la coopération Suisse au Niger, Madame PIA HAENNI, du Directeur Pays de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), Monsieur Alain Kona, et du Député Maire, Président du conseil de Ville de Niamey, M. Oumarou Moumouni Dogari.

C'est le Maire central, Président du Conseil de Ville de Niamey qui a prononcé les premiers mots de cet événement en souhaitant la bienvenue aux participants et en félicitant le CSC-Niger d'avoir fait de Niamey « un pôle de rencontres, dans un domaine aussi résonnant que celui des médias et de la communication ». Intervenant à son tour, Mme PIA HAENNI a déclaré que « la Suisse est convaincue que les médias constituent un espace important de traitement de l'actualité, de formation, d'information, de dialogue et un outil pour protéger l'expression citoyenne, ils sont un catalyseur

de la participation politique, de la gouvernance inclusive et de renforcement de la cohésion sociale». Appréciant l'organisation du colloque, la cheffe du bureau de la coopération Suisse de réitéré « l'engagement continu de la Suisse à appuyer les efforts du Conseil Supérieur de la



Monsieur Kabir SANI Président du CSC Niger

Communication sur la régulation que mène ce dernier tout en assurant le respect des principes démocratiques, la liberté d'expression et le respect des droits humains».

M. Alain Kona, Directeur pays de EISA, Institut qui accompagne le CSC dans la mise en œuvre du Programme 2020-2021, s'est réjoui pour sa part du choix du thème qui prend en compte les défis de la régulation en cette période de transition vers le numérique amorcée par les médias nigériens.

M. Alain Kona de fonder l'espoir sur des conclusions qui aboutiront à un bilan sans complaisance des enjeux et de la pratique de la régulation en République du Niger

Le Président du CSC Dr Sani Kabir, intervenant à son tour au cours de la cérémonie d'ouverture, dressera l'ampleur du défi qui attend le CSC. « D'un parc de deux (2) télévisions, une dizaine de radios et une vingtaine

d'organe de presse écrite à réguler avec des moyens techniques de monitoring très limités jusqu'aux années 2000, le Conseil Supérieur de la Communication doit assurer aujourd'hui le suivi de plus de 250 radios disséminées à travers le territoire national, seize (16)

télévisions, une soixantaine d'organes de presse écrite et une vingtaine d'organes de presse électronique», a relevé le président du CSC. «Devant cette éclosion du paysage médiatique

nigérien, la tenue d'un tel colloque est d'une importance capitale car les défis sont aujourd'hui multiples», devait-il justifier.

En lançant officiellement les

travaux du colloque, le Ministre de la Communication, M. Mahamadou Zada, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a salué la tenue d'une telle rencontre qui traduit l'engagement du gouvernement et du Conseil Supérieur de la Communication à travailler résolument pour une presse libre, indépendante et responsable, qui contribue fortement à l'encrage de la démocratie.

Ce colloque international du CSC visait à initier la réflexion, le partage d'expériences et des échanges sur les acquis de la régulation des médias, les défis inhérents au secteur et les perspectives pour une régulation aux nouveaux enjeux et capitalisant les innovations. Aussi, les travaux du colloque se sont-ils déroulés en sessions plénières et en commissions, au cours desquelles des communications ont été présentées

par des régulateurs, des spécialistes et des

praticiens. Ainsi, plusieurs communications ont été développées dont entre autres :

- **«Bilan de la régulation des médias à l'ère du numérique: presse en ligne, réseaux sociaux et diffusion par satellite au cours de cette décennie»**, présentée par l'éminent consultant international Pr. Serge Théophile BALIMA ;
- **«La dynamique des réseaux sociaux dans le processus électoral 2020-2021 au Niger»**, commanditée par EISA et présentée par l'ancien président du CSC M. Abdourahamane OUSMANE, consultant international ;
- **«Extraction & analyse des données facebook au cours des élections en Tunisie»**, présentée par M. Chebbi Amine de la HAICA de Tunisie ;
- **«Législation sur la cybercriminalité au Niger: Cadre juridique et institutionnel»**, présentée par M. Iro Adamou, Expert en Droit des Technologies Numériques ;
- **«Expérience française du passage de l'analogique au numérique»**, présentée par M. Michel Boillon et
- **«Télévision Numérique Terrestre en Europe»**, présentée par M. Jean Marc BELCHI.

Des expériences pays ont été également partagées notamment «Bilan de la régulation au Niger de 2010 à 2020» ; «L'environnement de la Presse numérique au Niger (défis et perspectives – «Ebauche de la Charte des bloggeurs et du projet de loi de la presse en ligne au Niger» ; «Les réformes constitutionnelles et législatives du Conseil Supérieur de la Communication (CSC)» ; «L'expérience de la HAPA de Mauritanie», et «La



Vue partielle des participants.

transition vers la TNT au Niger: bilan, défis et perspectives».

Durant trois jours, experts, régulateurs et acteurs des médias ont échangé les expériences de régulation des pays membres de la plateforme de l'UEMOA, du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et du Réseau Francophone de Régulation des Médias (REFRAM), en lien notamment avec la régulation des médias numériques et des réseaux sociaux.

Au sortir des travaux, les participants ont identifié les défis actuels de la régulation des médias et dégagé les nouveaux enjeux et perspectives du secteur ainsi que les voies et moyens de les relever.

A noter que les travaux du colloque international ont vu la participation hautement appréciée:

- du Président du CNC du Cameroun, Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) ;
- du Président de la HAICA de Tunisie, Président du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) ;
- du Président du CNRA du Sénégal, Président de la Plateforme des Instances de Régulation de

l'UEMOA et de la Guinée ;

- du Président de la HAAC du Bénin, en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC ;
 - du Président de la HAMA du Tchad ;
 - du Président du NMC du Ghana ;
 - du Président de la HAPA de Mauritanie
 - des Délégations du CSC du Burkina Faso, de la HACA de la République de Côte d'Ivoire et de la HAAC du Togo
- Clôturant les travaux du colloque, le lundi 6 décembre 2021 au palais des congrès de Niamey, le président du CSC, Dr Sani Kabir a estimé que les résultats escomptés de cette rencontre ont été atteints. «Nous nous sommes, en effet, suffisamment enrichis, de nos échanges qui nous ont permis de dresser un bilan sans complaisance de la pratique de régulation des médias au cours des dix dernières années; d'identifier les nombreux défis liés à la régulation des médias à l'ère des réseaux sociaux; de partager les expériences en matière de régulation des réseaux sociaux et surtout de dégager des perspectives de la régulation des médias à l'ère du numérique.», s'en est-il félicité.

Ousmane GARBA SG/CSC
Point Focal RIARC au CSC Niger

HAAC/BENIN

EN MARGE DU COMITE D'ORIENTATION DE YAOUNDE

MORETTI REMERCIE ESSOKA POUR SERVICES RENDUS AU RIARC

Au lendemain de la réunion du Comité d'Orientation du RIARC tenue à Yaoundé le 15 février 2022, le Secrétaire Exécutif, Monsieur Rémi Prosper MORETTI, s'est rendu au domicile de l'ancien Président du RIARC, Monsieur Peter ESSOKA. Ce fut un moment de joie et retrouvailles.



M. Peter ESSOKA (à gauche) M. Rémi Prosper MORETTI (à droite) échangeant une poignée de mains

M. Peter ESSOKA, ancien Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun, a présidé aux destinées du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) de janvier 2019 à juin 2021. Initialement prévue pour une durée de deux ans selon les dispositions de la Convention portant création du réseau, le mandat de M. ESSOKA a été prorogé à cause de la pandémie du coronavirus qui a ralenti voire bloqué presque toutes les activités humaines pendant plusieurs mois.

M. ESSOKA attendait la fin des restrictions liées à la COVID-19 dans les pays membres afin de relancer les activités, notamment l'organisation de la dixième édition de la Conférence des Présidents (CIRCAF) membres du RIARC. Mais l'Autorité Suprême Camerounaise en a décidé autrement.

En juin 2021, une nouvelle personnalité a été nommée pour présider aux destinées du Conseil National de la Communication

du Cameroun. Le RIARC a alors changé de Président sans pour autant changer d'Institution dirigeante. Le Cameroun poursuit son engagement de conduire le réseau à la prochaine Conférence des Présidents. Mais Peter ESSOKA est parti sans tambour ni trompette, sans aucun hommage du réseau pour lequel il s'est échiné pendant près de cinq bonnes années.

Suite à ce départ inattendu, Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin et Secrétaire Exécutif

du réseau, a saisi l'occasion de la deuxième réunion du Comité d'Orientation tenue en février 2022 à Yaoundé pour rendre une visite de courtoisie à son ancien homologue et ami, et pour lui exprimer toute la reconnaissance

du RIARC.

Pour la circonstance, M. MORETTI était accompagné de la Coordinatrice du Secrétariat Exécutif du RIARC, Mme Odile HOUNSA DEHOUMON et du Comptable du RIARC, M. Mickaïla TOKO.

Ce fut un moment de grande allégresse pour l'ancien Président du RIARC. Pendant près d'une heure d'échanges, les deux personnalités ont laissé éclater leur joie de se retrouver. Ils ont passé en revue les moments vécus ensemble à réfléchir sur le développement du réseau ; ils ont surtout échangé à propos des activités de M. ESSOKA après son départ du CNC et du RIARC, notamment ses préoccupations actuelles. Avant de prendre congé de son hôte, le Président MORETTI lui a offert, au nom du RIARC, un souvenir artisanal. Aussi, l'a-t-il invité à venir à Cotonou pour une visite privée dès que son agenda le lui permettra.

Il faut noter que malgré son âge, le Président ESSOKA respire toujours la pleine forme. Il poursuit aussi sa mission de traducteur spécial du Chef de l'Etat du Cameroun.



Le secrétaire Exécutif du RIARC, M. MORETTI (en costume à droite) remettant un cadeau symbolique à l'ancien Président du RIARC (en tenue bleue à gauche).

Odile HOUNSA DEHOUMON

LE CSCS CO-ORGANISE UNE CONFÉRENCE SUR CETTE DATE

Dans le cadre des célébrations du 3 mai, journée mondiale de la liberté de la presse, le Conseil Supérieur de la Communication Sociale (CSCS) du Mozambique a organisé, en partenariat avec l'Institut de Médias de l'Afrique Australe (MISA), la Commission Nationale pour l'UNESCO, le Bureau d'Information (GABINFO), le Free Press Unlimited et le Royaume des Pays-Bas, une Conférence à Maputo pour réfléchir sur cette date.



Vue partielle des participants à la conférence du 03 mai 2022 avec M. Rogério SITOIE, Président du CSCS Mozambique en face et en première position à droite.

Représentant le Gouvernement du mozambicain, Son Excellence Daniel Nivagara, Ministre de la Science, Technologie et Enseignant Supérieur, a réaffirmé l'engagement de l'exécutif de préserver le plein exercice du droit aux libertés d'expression et de la presse, ainsi que le soutien inconditionnel aux professionnels des médias dans leur tâche ardue d'informer et de former la société. À son tour, le Président du Conseil Supérieur de la Communication Sociale du Mozambique, Monsieur Rogério SITOIE, a dit que la société en générale n'accorde pas, parfois, beaucoup d'importance au travail des journalistes et oublie souvent que c'est grâce à ces derniers que, dans le cadre de la liberté de la presse, les citoyens peuvent jouir pleinement les effets de la démocratie. Monsieur



Photo de famille d'une partie des participants à la conférence sur le 03 mai 2022. M. Rogério SITOIE, résident du CSCS Mozambique, 4ème de droite à gauche

SITOIE a conclu son allocution en mettant en évidence un dilemme que les professionnels des médias vivent et qui est, en réalité, les deux faces de la même médaille, à savoir l'impératif pour les journalistes d'exercer leur travail libre de toute contrainte

politique ou d'une dimension similaire, tout en exerçant ce noble métier en observant l'éthique et la déontologie.

Daniel MACOO

Point Focal RIARC au CSCS Mozambique

HAAC/BENIN

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES DU RIARC

POINT SEMESTRIEL DU PAIEMENT DES COTISATIONS DES INSTANCES MEMBRES

Selon les exigences de l'article 3 alinéa 3.3 du Règlement Intérieur et Financier, le Secrétaire Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) émet, en début de l'année, des titres de paiement adressés aux Instances membres.

Les avis établis sont de deux modalités. Un avis de recouvrement de la cotisation statutaire adressé aux instances à jour jusqu'à l'année précédant l'année en cours sollicite le paiement de la cotisation de l'exercice en cours, et un avis des arriérés ajouté à celui de la cotisation annuelle sont transmis aux Instances en situation irrégulière. En respect de cette prescription, des correspondances sont envoyées en direction de toutes les Instances membres. Quelques mois plus tard, plusieurs pays membres ont réagi suite à ces correspondances. Le compte bancaire du RIARC a enregistré à son crédit plusieurs opérations de transfert de devises. En effet, certaines Instances ont promptement honoré leur engagement. La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, à jour jusqu'en 2021, se trouve en tête de liste suivie du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal et de l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert, toutes à jour. Tous ces transferts sont accompagnés des pièces justificatives de paiement



M. Joseph Chebongkeng KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun, Président en exercice du RIARC

transmises au Secrétariat Exécutif du RIARC. A fin d'année 2021, le compte bancaire du RIARC ouvert dans les registres de la Société Générale Bénin (SGB) au N°030090723001-84 a connu de nombreux mouvements de paiement avant l'arrêt des écritures comptables. Beaucoup de devises ont été enregistrés au crédit du compte. Les opérations affichent les paiements de cotisations des Instances membres. Le Conseil supérieur de la communication Sociale (CSCS) du Mozambique a soldé ses arriérés, payé l'année en cours et anticipé jusqu'en 2023. Le Président de la Haute

Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin HAAC en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC a délivré des quittances de versement pour tous les règlements et adressé des lettres de félicitations et de remerciements aux Instances concernées. Par des correspondances de relance, il a invité les autres pays membres à se mettre à jour de leur engagement statutaire pour le bon épanouissement des finances du réseau. L'espoir est encore permis pour les mois restants de l'année.

Mikaïla TOKO

HACA/MAROC

DECLARATION DE MARRAKECH POUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

LA HACA MAROC ORGANISE UN ATELIER INTERACTIF SUR LE ROLE DES MÉDIAS DANS LE RENFORCEMENT DU LEADERSHIP DES FEMMES

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, la HACA Maroc a organisé le 10 mars 2022 à Rabat, un atelier interactif sur le thème « Médias et leadership des femmes, leviers d'action et bonnes pratiques ».



Vue partielle des participants (au fond debout, la présidente de la HACA/Maroc Mme Latifa AKHARBACH

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, la HACA Maroc a organisé le 10 mars 2022 à Rabat, un atelier interactif sur le thème « Médias et leadership des femmes, leviers d'action et bonnes pratiques ».

Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements dans la Déclaration de Marrakech pour la lutte contre la violence faite aux femmes signée par plusieurs institutions marocaines lors d'une cérémonie présidée le 8 mars 2020 par Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc.

Les travaux de cet atelier ont permis d'échanger sur la contribution des médias au renforcement du leadership des femmes tout en proposant de manière pragmatique plusieurs pistes de réflexion

concernant notamment les bonnes pratiques à mettre en place, dans le respect de la liberté éditoriale des médias, pour susciter et pérenniser les interactions constructives et efficaces entre la sphère médiatique et les sphères politique, syndicale, économique, etc.

Partant du postulat que le leadership des femmes influence positivement la performance globale de la société, les participants de l'atelier ont considéré que le développement de la participation et du leadership des femmes est un impératif de justice, de développement social et économique, d'inclusion, de diversité et de droits citoyens.

Ont participé aux travaux de l'atelier des journalistes et responsables de rédaction, des créateurs de contenus sur le web, des députées, des conseillères communales, des représentants d'instances

constitutionnelles telles que le Conseil National des Droits de l'Homme et le Conseil Economique Social et Environnemental, l'Association des Régions du Maroc, ainsi que des experts en droits humains et droits des femmes.

Il est à noter que l'organisation de cet atelier pluraliste s'inscrit dans le cadre de la contribution institutionnelle de la HACA Maroc à la promotion de la culture de la parité et de l'égalité dans les médias audiovisuels marocains. Cette contribution englobe également la production normative du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, la mise en place d'outils de régulation sensibles au genre et la publication de rapports thématiques sur cette question.

La Direction de la Coopération Internationale

HACA/MAROC

Transformation économique des médias audiovisuels au cœur des entretiens entre la HACA Maroc et son homologue Mauritanienne

L'évolution du modèle économique des médias audiovisuels et les démarches d'accompagnement de cette évolution aussi bien par les régulateurs que par les pouvoirs publics, a été au cœur des entretiens tenus le 22 février 2022 à Rabat entre les responsables de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Royaume du Maroc et une délégation de haut niveau de la Haute Autorité de la Presse et l'Audiovisuel (HAPA) de la République Islamique de Mauritanie.



La présidente de la HACA/Maroc et ses collaborateurs en séance avec la délégation de la HAPA/ Mauritanie

La délégation mauritanienne conduite par le président de la HAPA, M. Houssein Ould Meddou et composée également de M. Sid'Ahmed Ould Dechagh et M. Sidi Mohamed Ould Mohamed Elmehdi, respectivement Secrétaire Général de la HAPA et Membre du Conseil, effectuée du 22 au 25 février courant une visite de travail au Maroc à l'invitation de Mme Latifa Akharbach, Présidente de la HACA. Lors de la réunion bilatérale à laquelle ont également pris part M. Benaïssa Asloun, Directeur Général de la HACA, plusieurs sujets ont été passés en revue, dont notamment l'évolution connue par la HAPA en matière de positionnement institutionnel et d'organisation de ses différentes missions, les nouvelles questions prioritaires dans l'agenda des deux instances de régulation, ainsi que les pistes à explorer pour relancer le partenariat bilatéral. Les deux instances de régulation ont également fait le point sur l'état de l'exploitation de la solution logicielle de monitoring des programmes audiovisuels, HACA Media Solutions (HMS), développée par l'expertise propre de la HACA et mise à disposition de l'instance mauritanienne depuis 2013. Par

ailleurs, Mme Akharbach vice-présidente en exercice du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a saisi l'occasion de cette visite pour exposer à son homologue mauritanien les principales décisions prises lors de la dernière réunion du Comité d'Orientations de cette plateforme continentale tenue à Yaoundé, et dont le prochain grand rendez-vous que constitue la

Conférence des Présidents des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique se tiendra au Maroc en septembre 2022. Les deux présidents se sont également concertés à propos des grandes questions à l'ordre du jour des agendas des autres réseaux de coopération de régulateurs au sein desquelles ils sont membres actifs tels que le Réseau Francophone (REFRAM), le Réseau Méditerranéen (RIRM) ou encore le Forum des Régulateurs Audiovisuels des pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (IBRAF). Le programme de la visite de la délégation mauritanienne prévoyait également des réunions de travail avec les directions-métier de la HACA, afin de s'enquérir du modèle de régulation de l'audiovisuel marocain dans ses aspects institutionnels, juridiques, opérationnels et techniques. La délégation de la HAPA s'est également entretenue au cours de son séjour au Maroc avec M. Salim Cheikh, Directeur Général de 2M, la 2ème chaîne du pôle audiovisuel public marocain. Cette rencontre a été l'occasion de présenter l'expérience de l'opérateur public en matière d'adaptation aux grandes transformations connues par les écosystèmes médiatiques.

**La Direction de la Coopération
Internationale**

CNC/CAMEROUN

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION RENFORCE SA COOPERATION A L'INTERNATIONAL

« A la faveur de plusieurs audiences accordées par son président Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, le Conseil National de la Communication s'est résolument tourné vers la densification et la diversification de ses partenaires afin de mieux appréhender les nouveaux enjeux de la régulation du paysage médiatique au Cameroun »



Photo de Famille

S'offrir de nouvelles perspectives, promouvoir les acquis, mutualiser les efforts et multiplier les partenariats multifformes en vue de mieux affronter les nouveaux défis de la régulation des médias dans un contexte de profonde mutation du paysage médiatique, tels sont les objectifs affichés par le Conseil National de la Communication au cours de cette année. Le décor avait déjà été planté au crépuscule de l'année 2021 lorsque l'instance de régulation concrétisait le projet de mise en place d'une plateforme des régulateurs d'Afrique centrale, zone CEEAC. C'est ainsi qu'à l'invitation du Président du Conseil, Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, la ville de Kribi a abrité le 14 décembre 2021, les assises qui ont réuni six présidents d'instance de régulation de la communication et des médias autour d'un objectif commun: trouver des solutions concertées aux défis de l'assainissement de leurs

paysages médiatiques respectifs confrontés de plus en plus au diktat du numérique. En effet, l'avènement du numérique a bouleversé les paradigmes de la communication à tel point que le sujet est désormais au centre des préoccupations des politiques tant au niveau national qu'international. C'est pourquoi le CNC s'est résolument engagé dans une dynamique de densification de sa coopération, notamment avec la France dans le domaine de la régulation de la communication et des médias. La perspective de partenariats entre le CNC et certaines institutions françaises susceptibles d'accompagner le Conseil dans la réalisation de ses missions est établie. Une coopération qui se voudra fructueuse à travers un échange d'expériences sur les différentes problématiques qui ont trait à la régulation des médias. C'est dans cette veine que Sylvain ITTE, envoyé spécial pour la diplomatie en Afrique, s'est rendu le 15 mars 2022 au Conseil

National de la Communication en compagnie de l'Ambassadeur de France au Cameroun, Christophe GUILHOU. L'amélioration de l'usage des réseaux sociaux était au centre des débats, sur la base du constat selon lequel les problèmes auxquels les sociétés actuelles font face sont essentiellement liés à l'utilisation d'internet : la désinformation et la manipulation qui alimentent désormais le discours de la haine et la dépravation des mentalités. Si les intervenants ont convenu de la nécessité de préserver la libre expression et la liberté de parole, ils se sont tout de même accordés sur l'urgence d'un recadrage du secteur.

Au lendemain de cette audience, le Conseil National de la Communication ouvrait ses portes à la 37ème promotion de l'école d'Etat-major du Kenya dans le cadre d'une mission d'études au Cameroun sur les réalités socio-économiques du pays. Le temps d'un exposé, le Président du CNC, Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU a entretenu ses hôtes sur l'impact de l'économie numérique dans l'environnement médiatique au Cameroun et la nécessité de l'éducation aux médias. Au terme d'un échange fructueux entre les deux pays, les militaires kenyans se sont dits satisfaits de ce partage d'expérience qui leur permettra de mieux appréhender les enjeux du numérique. L'occasion de cette rencontre a également été saisie pour saluer la bonne qualité des relations entre le Cameroun et le Kenya et se projeter vers un partenariat bilatéral entre le Kenya et le Cameroun en matière de régulation des médias.

**La Direction de la Communication
du CNC Cameroun**

CSC/BURKINA FASO

CSC-ISTIC, UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Le Conseil supérieur de la communication (CSC) et l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC) sont des structures administratives publiques chargées respectivement au Burkina Faso de la régulation des médias et de la formation aux métiers de journalisme et de la communication. Ils ont matérialisé une collaboration par la convention de partenariat signée ce jour, 27 avril 2022, par le Vice-président du CSC, monsieur Abdoulazize BAMOGO, et le Directeur général de l'ISTIC, monsieur Zoumana TRAORE.



Le Directeur de l'ISTIC (à gauche) avec le Vice-président du CSC signant la convention de partenariat

Un partenariat gagnant-gagnant qui permettra, entre autres, aux étudiants de l'ISTIC de faire des stages sur la régulation des médias et de traiter des thématiques de recherches relatives aux problématiques d'intérêt pour le CSC. Toute chose qui contribuera au professionnalisme des femmes et hommes de médias et facilitera la tâche au régulateur parce que les journalistes auront compris non seulement les principes de la régulation mais aussi la nécessité de respecter

les règles d'éthique et de déontologie de leur profession. La convention ainsi conclue a une durée

de cinq (05) ans renouvelable et prend effet à la date de sa signature par les deux parties.



Photo de famille entre la délégation de l'ISTIC et les membres du CSC Burkina Faso

La Direction de la Communication

UNE DÉLÉGATION DU CSC CHEZ LE PREMIER MINISTRE

le Directeur de cabinet Boureima DIALLO et le Directeur de la réglementation, de la médiation et du contentieux, Daniel BONZI, accompagnaient le Vice-Président. Le Premier ministre avait également à ses côtés la ministre chargée de la Communication, Valérie KABORE, et la cheffe du Département gouvernance politique et juridique, Aguératou TOU/NANA.



Le Vice-président du CSC Burkina Faso (à gauche) avec le Premier Ministre (à droite) dans la salle d'audience

La délégation du CSC a été reçue, à sa demande, par le chef du gouvernement, ce mardi 26 avril 2022. Prenant la parole pour fixer l'objet de cette audience, Abdoulazize BAMOGO a d'abord félicité le Premier ministre pour sa nomination mais l'a surtout encouragé vu le contexte dans lequel cette nomination intervient. Il a prié Dieu et les mannes des ancêtres de l'accompagner dans sa mission. Revenant à la préoccupation de l'heure, il a dit que la Société burkinabè de télédiffusion (SBT)

rencontre des difficultés, du fait que les éditeurs de services ne parviennent pas à payer la redevance qu'ils lui doivent. Quelques promoteurs ont pu payer un certain montant mais cela ne permet pas à la SBT de faire face à ses charges. Et le risque est grand que cette dernière ne puisse plus travailler, si des solutions urgentes ne sont pas trouvées. Le CSC avait joué les médiateurs pour avoir un moratoire au bénéfice des éditeurs de services mais celui-ci arrive également à expiration

très prochainement. La ministre en charge de la Communication a tiré la sonnette d'alarme sur la situation de la SBT qui risque de voir son signal coupé.

Le deuxième objet était en lien avec le traitement de l'information sur la crise sécuritaire. Beaucoup de fausses informations circulent sur les réseaux sociaux; il faut donc accompagner les médias traditionnels afin qu'ils soient des barrières contre ces





Photo de famille de la délégation du CSC avec le Premier Ministre

informations fausses souvent reprises par la presse. Dans ce sens, le CSC a mené des actions en partenariat avec le Secrétariat général de la défense nationale en faveur des médias et des forces de défense et de sécurité (FDS). Des recommandations sont sorties de ces concertations pour une meilleure collaboration entre FDS et médias dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Le **CSC** est donc allé demander l'accompagnement du gouvernement pour l'aider à dérouler une série d'actions qui vont permettre aux médias traditionnels d'être

des moyens de lutte contre les informations fausses et le terrorisme. Le chef du gouvernement a donné des orientations afin que les concertations se poursuivent pour trouver des solutions aux préoccupations.

Le dernier objet de la visite est relatif à la vie de l'institution elle-même. En effet, depuis un certain temps, le Collège est en nombre incomplet. Le quorum est toujours de mise pour travailler mais l'idéal est que les 3 conseillers qui manquent à l'appel pour différentes raisons soient remplacés.

Dans sa réponse, le Premier ministre a laissé paraître qu'il était déjà imprégné de toutes ces préoccupations avant même sa nomination. D'où sa disponibilité à accompagner le CSC.

A la fin de l'audience, le Vice-Président s'est dit satisfait de la rencontre car il a trouvé un interlocuteur au parfum de leurs soucis et disposé à les accompagner.

**La direction de la communication
et des relations publiques**

BENIN-HAAC

LE NOUVEL AMBASSADEUR DU BÉNIN PRÈS LE ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE ET LE GESTIONNAIRE MANDATAIRE DE L'AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES, AU CABINET DU PRÉSIDENT DE LA HAAC

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a d'abord reçu en audience le vendredi 07 Janvier 2022 au siège de l'Institution, le nouvel Ambassadeur du Bénin près le Royaume d'Arabie Saoudite, SEM. Adam BAGOU DOU ZAKARI.



Le nouvel Ambassadeur du Bénin près le Royaume d'Arabie Saoudite (en bleu) et Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (en costume)

Au cours de cet entretien, il a été principalement question de redynamiser la coopération entre les pays des Emirats Arabes Unis, principalement l'Arabie Saoudite, et le Bénin dans le secteur des médias.

« Le Président de la HAAC m'a fait l'honneur de me recevoir à ma demande, ce qui fait partie

du protocole à observer avant de rejoindre mon nouveau poste à Riyad. Il a souligné la position de la HAAC au niveau des divers réseaux de régulation des médias dont le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et le Réseau de régulation des médias des pays islamiques, et attiré mon attention sur des dossiers en instance », a fait savoir le nouvel

Ambassadeur du Bénin près le Royaume d'Arabie Saoudite, SEM. Adam BAGOU DOU ZAKARI.

Le nouvel Ambassadeur a d'ailleurs pris l'engagement d'explorer toutes les opportunités pour renforcer le partenariat et dynamiser la position du Bénin au sein de ces réseaux.





Vue globale des acteurs présents à l'audience HAAC/ANIP

Des cartes de presse biométriques pour les professionnels des médias du Bénin Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a par la suite reçu en audience le gestionnaire mandataire de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP), Dr. Cyrille GOUGBEDJI. C'était le vendredi 15 avril 2022 au siège de l'Institution, en présence des Conseillers Rafiou Bastien SALAMI et Franck KPOCHEME, des cadres de la HAAC et ceux de l'ANIP. La problématique des échanges a porté sur la confection de la carte de presse pour les professionnels des médias avant les prochaines échéances électorales. En tenant compte des données enregistrées au Registre national des personnes physiques disponibles à l'ANIP, il s'agira plutôt de la confection d'une carte de presse biométrique.

«Globalement, on peut retenir que la problématique tourne autour de comment faire pour qu'avant les prochaines consultations électorales, les professionnels des médias dont les cartes sont venues à expiration depuis quelques temps et qui sont dans l'attente, puissent être satisfaits. Mais il s'agira de leur donner satisfaction dans le modèle d'une carte biométrique », a déclaré Dr. Cyrille GOUGBEDJI, gestionnaire mandataire de l'ANIP.

Cette rencontre est la première d'une série qui, à terme, va doter les professionnels des médias d'une carte de presse biométrique sûre et sécurisée permettant entre autres d'authentifier l'identité du journaliste et de lui faciliter l'accès aux sources d'informations et aux lieux de reportage.

CSCS/MOZAMBIQUE

VISITE DE TRAVAIL DES MEMBRES DU CSCS DANS LES PROVINCES DU MOZAMBIQUE

ETHIQUE, DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE ET LIBERTÉ DE LA PRESSE ÉTAIENT À L'ORDRE DU JOUR

La liberté de la presse au Mozambique est un acquis résultant de l'avènement du processus démocratique initié dans les années 1990. Consacrée constitutionnellement et inscrite dans une loi spécifique en vigueur depuis 1991, la loi 18/91 du 10 août, l'exercice de ce droit dans un paysage médiatique de plus en plus hétérogène, subit des contraintes de nature différente.



M. Augusto MATINE, membre du CSCS (2ème de gauche à droite) visitant un studio d'une chaîne de télévision à Tete, dans le centre du pays.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, des membres du CSCS ont effectué des visites de travail dans 9 provinces du pays où ils ont pris note des problèmes existants et y ont également animé des débats sur les atteintes à la liberté de presse, les bonnes pratiques en matière d'éthique, de la déontologie professionnelle, et ont pris conscience des défis liés à la liberté de presse et au droit à

l'information.

Dans chacune de ces provinces, des réunions ont eu lieu, d'une part, avec les autorités locales, à savoir les Gouverneurs et les Secrétaires d'État, d'autre part, avec les acteurs liés aux médias, notamment, les responsables des organes d'information, le Syndicat National des Journalistes (SNJ) et l'Institut des Médias de l'Afrique Australe (MISA).

D'une part, la presse aussi bien que les responsables politiques ont affirmé que les droits à la liberté de presse et d'expression s'exercent dans un climat sain, et que les rapports entre le pouvoir politique et les journalistes sont bons, malgré quelques petits conflits entre les deux parties. Cependant, une partie de la presse privée, notamment





M. Rogerio SITOE, Président du CSC Mozambique

les radios communautaires, connaît des problèmes liés au manque de moyens financiers et matériels, au déficit de formation des professionnels, et aux difficultés d'accès aux sources d'information, ce qui limite l'exercice de leurs activités.

Concernant la violation des normes d'éthique et déontologie professionnelles, la classe journalistique basée dans les provinces visitées a reconnu l'existence des violations qui ne dignifient pas du tout les médias dans leur ensemble. Ces violations tiennent de facteurs comme la

recherche effrénée d'audiences et le manque de formation de certains journalistes. Selon les professionnels des médias, les moyens pour atténuer les entorses à la presse sont l'autorégulation au sein des rédactions des organes d'information et des interactions constantes avec d'autres acteurs du secteur, le SNJ et le MISA qui, dans certaines situations, assurent le rôle de médiateurs pour régler des conflits au cas où un journaliste aurait agi en dehors de ce qui est prescrit par la loi de presse.

En terme de gains, les visites

en province ont permis au CSCS d'avoir une cartographie générale des médias dans ces régions du pays, ce qui aidera à l'élaboration d'une matrice qui regroupera tous les problèmes soulevés lors des rencontres avec les journalistes et d'autres acteurs des médias, pour une canalisation ultérieure de ceux-ci vers des entités ou institutions légitimes qui puissent aider à la recherche de solutions communes.

DANIEL MACOO

Point Focal RIARC au CSCSMozambique

HAAC/BENIN

LE PAYSAGE RADIOPHONIQUE S'ELARGI AU BENIN APRES L'ATTRIBUTION DE NOUVELLES FREQUENCES AUX PROMOTEURS PRIVES

UNE MISSION D'INSPECTION A ÉTÉ ENTREPRISE PAR L'INSTANCE DE RÉGULATION DES MÉDIAS POUR S'ENQUÉRIR DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES INSTALLATIONS DE CES NOUVELLES CHÂÎNES DE RADIODIFFUSIONS SONORES.

Du jeudi 17 au mardi 22 mars 2022, une délégation de Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a effectué une tournée dans les départements en exécution des dispositions de la note n°16-22/HAAC/CLC/SG/DAJDC/SAJ/SCS du 15 mars 2022 relative à la mission d'inspection de l'installation de nouvelles chaînes de radiodiffusions sonores privées pour l'appel à candidature de 2020.



Mr Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC Bénin

La délégation conduite par le Conseiller Bilikissou ALI MACHIFA, comprenait le Conseiller Armand HOUNSOU, Président de la Commission de la Formation et de la Documentation et certains cadres de l'institution.

La mission a pour objectif de

constater l'état d'avancement des travaux d'installation des nouvelles radiodiffusions sonores privées. Il convient de préciser que le délai de réalisation des projets de trois (03) mois a expiré depuis le 28 février 2022.

Pour le bon déroulement de la mission sur le terrain, la méthode de

travail a été la même d'une radio à une autre. Elle a consisté à tenir une séance de travail avec le promoteur ou son représentant, à visiter le chantier et à faire un briefing au cours de laquelle les membres de la délégation font leurs observations et prodiguent des conseils.





Vue partielle des équipements techniques d'une radio visitée

Des constats faits sur le terrain, il ressort que dans l'ensemble, les travaux d'implantation des nouvelles radiodiffusions sonores privées battent de l'aile. Sur plus d'une vingtaine de sites visités, les travaux d'implantation n'ont évolué que dans cinq (05) radios à savoir :

«**SOTA FM** » à Malanville,
«**SU TII SUA FM** » à N'dali,
«**FM GBASSI** » à Kalalé,
«**Tchaourou FM** » à Tchaourou et «**Le Sauveur FM** » à Godomey (Abomey-Calavi).

Par ailleurs, la promotrice de «Cotonou FM » étant une personne morale de droit public, et les termes des dispositions de l'article 11 de la Loi Organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication telle que modifiée par la Loi Organique n°93-

018 du 27 avril 1994 disposant que « la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication autorise dans le respect strict du principe d'égalité de traitement entre les opérateurs et dans les conditions prévues par la loi, l'établissement et l'exploitation des installations de radiodiffusion sonore et de télévision autres que celles de l'Etat, soit pour l'usage privé des demandeurs, soit dans les cas où l'exploitation est destinée à des tiers». Il ressort que la HAAC n'est pas compétente pour attribuer des fréquences à des personnes morales de droit public. L'instance de régulation des médias du Bénin ne saurait donc attribuer une fréquence à la Mairie de Cotonou.

En guise de suggestions, au regard de ce qui précède, que la HAAC :

- Accorde un moratoire de trois

(03) mois aux promoteurs dont les projets d'installation des radios ont accusé de retard;

- Retire la Mairie de Cotonou de la Décision n°21-042/HAAC du 03 novembre 2021 portant sélection des projets d'installation et d'exploitation de radiodiffusions sonores privées (appel à candidature de 2020) ;

- Demande aux cinq (05) promoteurs dont les projets d'installation sont fin-prêt de solliciter l'autorisation de faire des essais, une fois avoir corrigé les insuffisances relevées par la délégation.

Mohamed AZIZOU YACOUBOU

LA HAMA FORME LES RADIOS DE PROXIMITÉ SUR LA LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE LA HAINE ET LES DISCOURS INCITANT À LA VIOLENCE.

La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) a organisé, du 16 au 25 février 2022, une série de formations pour les directeurs et/ou rédacteurs en chef de soixante-huit radios privées des provinces et des stations de province de l'ONAMA (Office National des Médias de l'Audiovisuel) dans les provinces sur le thème: «Régulation et autorégulation des médias de proximité en période de transition».



Photo de famille des participants

Cette série de formations avait notamment pour objectifs de :

- vulgariser la législation des médias au Tchad (lois, code d'éthique et de déontologie du journaliste tchadien, cahier des charges des radios);
- amener les journalistes à cerner leur rôle avant, pendant et après le dialogue national inclusif;
- inculquer les qualités du journalisme de paix et sa responsabilité dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles;
- apprendre aux journalistes comment concevoir des messages de sensibilisation en temps de crise;

Quatre villes ont abrité les quatre sessions de formation :

1. **PALA** pour les radios émettant dans les provinces du Mayo Kebbi Ouest, du Mayo Kebbi Est et de la Tandjilé. (Ouest du Tchad).

2. **KOUMRA** pour les radios émettant dans le Chari Baguirmi, le Logone Occidental, le Logone Oriental, le Mandoul et le Moyen Chari (Sud-Ouest et Sud Est du Tchad)

3. **MONGO** pour les radios du Guéra, du Batha, du Ouaddaï, du Sila, du Wadi Fira, du Salamat, de l'Ennedi Est, de l'Ennedi Ouest, du Borkou et du Tibesti; (Centre, Est et

Nord du Tchad)

4. **BOL** pour les radios du Lac, du Hadjer Lamis, du Kanem et du Barh-el-Gazal (Nord-Ouest du Tchad)

Les sessions de formation dans lesdites villes ont permis aux directeurs des radios privées et publiques d'échanger autour de plusieurs thématiques, notamment la régulation et l'auto régulation des radios, le rôle du journaliste avant, pendant et après le dialogue national inclusif, le discours de haine, le journalisme de paix ou la responsabilité du journaliste





Photo de famille des participants

dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles, la conception des messages en période de crise, la réalisation et la conduite d'une table-ronde et d'une émission interactive.

«La réussite de la transition qui doit passer par un dialogue national inclusif, débouchant sur des élections générales, libres, transparentes et apaisées, dépend en grande partie de vos productions radiophoniques», a déclaré le vice-président de la HAMA, M. DJIBRINE ALI DJIBRINE aux participants. « Pendant et après la transition, mesdames et messieurs les directeurs, vous avez une grande responsabilité citoyenne et républicaine, une mission sacerdotale. Refusez d'être des courroies de transmission de la haine, de la violence et du sectarisme ! Evitez les discours identitaires dans vos médias », a-t-il insisté. Concernant le discours de haine, le conseiller Allazam El Hadj Issaka a relevé les dangers que représentent le discours de haine diffusé par les médias. Il a illustré sa présentation par le génocide au Rwanda en

1994 encouragé par la Radio mille collines, tout en apportant des pistes de solutions susceptibles d'éviter d'enflammer le pays.

Abordant le thème « Le journalisme de paix : la responsabilité du journaliste dans la gestion des conflits liés aux ressources », le Rapporteur de la HAMA, M. Laoro Gondjé, a défini le conflit, sa typologie, les causes de la récurrence des conflits dans le monde et au Tchad, le concept de journalisme sensible aux conflits, les défis des journalistes face à la résolution des conflits. Il a relevé que l'utilisation des médias dans le but de promouvoir la paix est louable. Toutefois, le processus de sélection de l'information résulte d'une prise de partie en faveur d'une paix durable.

La conception des messages de sensibilisation en temps de crise, présentée par le Conseiller technique du Président de la HAMA, M. Gata Nder, a permis de déboucher sur un exercice pratique sur la conception des messages.

Le conseiller à l'économie numérique M. Dédjé Bob, pour sa part, a entretenu les directeurs des médias de proximité sur la réalisation d'une table ronde et d'une émission interactive. Il a présenté les différentes étapes qui permettent d'organiser une table ronde dynamique.

Autorité administrative, garante de la liberté d'information et de communication au Tchad, la HAMA a décidé d'orienter son travail sur l'accompagnement, l'encadrement et la sensibilisation des médias de proximité pendant cette période cruciale de transition. Le rôle que se donne la HAMA se veut pédagogique.

La HAMA a déjà organisé, les 25 et 26 août 2021 à N'Djaména, une formation similaire à laquelle les médias de la capitale ont participé.

HCC/CENTRAFRIQUE

DOTATION DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION DE CENTRAFRIQUE
EN MANUEL DE PROCEDURE DE GESTION ET TRAITEMENT DES PLAINTES

Depuis la promulgation de la loi sur la liberté de la communication, le Haut Conseil de la Communication s'active non seulement à harmoniser les textes connexes à la nouvelle loi mais également à renforcer les capacités de son équipe ainsi que des professionnels des médias et de tous les acteurs de ce secteur. Parmi les textes connexes, le HCC a obtenu le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour se doter d'un manuel de procédure de gestion et de traitement des plaintes.



De g. à d., M. Dossou-Yovo (Expert internat.), M. Pouambi (Pdt HCC) et M. Demba (Pdt de la Bonne Gouvernance)

Tout au long de son parcours, le Haut Conseil de la Communication a relevé des manquements et des faiblesses au niveau des procédures et du traitement des plaintes. Ces failles sont observées tant au niveau des commissions spécialisées que des observateurs analystes et secrétaires d'instruction.

Parmi ces difficultés, on note entre autres, l'absence des dispositions règlementant les différentes procédures applicables en cas de saisine et d'auto saisine, l'insuffisance des liens fonctionnels entre les commissions spécialisées et les directions administratives, l'absence de dispositions claires sur le monitoring des médias en ligne, des

interférences dans les procédures et l'absence de canevas de décision. Ce projet vise à outiller l'équipe du HCC sur les mécanismes de gestion et de traitement des plaintes et de doter le service de monitoring et le secrétariat d'instruction d'outils nécessaires à la surveillance du contenu des médias. Pour atteindre les objectifs, le Haut Conseil de la Communication, de commun accord avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, a commis deux Experts, notamment international et national, respectivement Messieurs DOSSOU-YOVO Marius Janvier et VOYEMACOA Gervais. Ces Experts disposent d'une mission précise qui est celle d'abord, de réaliser une évaluation du dispositif et des procédures existant

en matière de gestion et de traitement des plaintes mis en place au sein du HCC, y compris les auto saisines, ensuite d'améliorer le dispositif et les procédures existant en vue de renforcer la qualité du travail effectué par le HCC en matière de gestion et de traitement des plaintes, et enfin d'adapter l'approche méthodologique et organisationnelle de la gestion et du traitement des plaintes, y compris les auto saisines, par l'adoption de nouvelles procédures.

L'autre étape de la mission consiste à former les agents du HCC, en particulier le Secrétariat d'instruction et les agents en charge du monitoring, aux



nouveaux dispositifs adoptés ainsi qu'aux enjeux et principes relatifs à la gestion et au traitement des plaintes par une autorité de régulation indépendante des médias, dans le respect des standards internationaux en la matière.

Les Experts ont sensibilisé et outillé les journalistes et les médias sur les procédures adoptées par le HCC en matière de gestion et de traitement des plaintes. Ces acquis sont une opportunité pour les professionnels des médias d'être plus performants dans leur contenu médiatique.

aDurant cinq jours, Messieurs Dossou-Yovo et Voyémacoa ont entretenu l'équipe du HCC autour de dix (10) communications, à savoir la restitution de la mission de diagnostic réalisée par les Experts national et international (Mécanisme actuel de traitement des plaintes par le HCC, forces et Faiblesses du mécanisme actuel de traitement des plaintes par le HCC, recommandations et Points d'amélioration), la présentation du manuel de procédure de gestion et traitement des plaintes par le Haut Conseil de la Communication, la formation pratique sur la mise en application du manuel (qualification juridique des faits et infractions et contenus des notes et rapports d'instruction).

La sensibilisation des professionnels des médias sur les enjeux de la loi sur la liberté de la communication et les procédures de saisines, a été animée par l'Expert national Monsieur Voyémacoa Gervais. Cette activité est intervenue quelques jours après la formation de l'équipe du HCC. L'occasion a été donnée de faire connaître aux professionnels des médias leurs obligations vis-à-vis du HCC au regard de la nouvelle loi, et ils ont été outillés sur les mécanismes de saisine et d'auto-saisine du HCC,



M. VOYEMACOA Gervais, Expert national

sur les thématiques suivantes : les compétences et missions du HCC, la différence entre le régulateur (HCC) et l'autorégulateur (Observatoire des Médias Centrafricains), les justiciables du HCC au regard de la Loi n°20.027 du 21 décembre 2020 relative à la liberté de communication en RCA, la présentation d'une plainte devant le HCC : forme et contenu, les procédés de dépôt d'une plainte devant le HCC, la procédure devant le HCC : la recevabilité de la saisine, la procédure en matière disciplinaire, la procédure de traitement des plaintes par le HCC (mesure conservatoire, médiation et conciliation), les voies de recours contre les décisions du HCC, le manuel de procédure de gestion et traitement des plaintes par le Haut Conseil de la Communication : contenu et

importance.

Aujourd'hui, le Haut Conseil de la Communication dispose d'outils juridiques et connexes importants pour réguler efficacement les médias en Centrafrique. Tout porte à croire que les difficultés et embûches ne sont pas balayées. C'est pourquoi l'Institution reste encore dans une démarche pédagogique avec les professionnels des médias et les acteurs périphériques pour plus d'appropriation de la méthodologie et des procédures.

M. NGATTE Joseph Roméo
*Directeur Relations Internationales, Coopération,
 Documentation et Promotion des Arts et
 de la Culture Point Focal RIARC et REFRAM*

HCC/CENTRAFRIQUE

CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE EN CENTRAFRIQUE

Sous la houlette de l'Union des Journalistes de Centrafrique (UJCA) et à l'initiative du Réseau des Médias Communautaires de Centrafrique (RMCC), les hommes et femmes des médias s'étaient réunis massivement dans l'une des salles de conférence du stade 20.000 places pour célébrer la journée mondiale de la liberté de la presse, édition 2022. Cette journée d'échanges et de débats a eu lieu le mardi 03 mai 2022, autour du

La cérémonie d'ouverture de cette journée a été présidée par Monsieur DJORI Ghislain Serge, Ministre de la communication et des médias, qui a délivré le message du

gouvernement avant de se retirer. La suite de la cérémonie a été conduite par Madame VACKAT Edith Isabelle, VicePrésidente du Haut Conseil de la Communication.

Trois interventions ont ponctué cette journée, précisément les mots de bienvenue de Monsieur TITA SAMBA SOLE, Président de l'UJCA, suivis du plaidoyer du coordonnateur du



De g. à d., Mme VACKAT (VPdte HCC), M. DJORI (Ministre), M. TITA SAMBA (Pdt UJCA) et M. Djamous (Coordonnateur RMCC)

Réseau des Médias Communautaires de Centrafrique.

Madame la Vice-Présidente du HCC a délivré le discours d'ouverture des travaux de la journée.

A la fin des différentes interventions, Monsieur TITA SAMBA, Président de l'UJCA, a expliqué brièvement le contexte choisi par l'organisation faitière des journalistes d'attribuer des prix à certains médias pour cette année 2022. Les critères du choix des lauréats ont été présentés pour plus de transparence. Ainsi, le prix OLOFIO, cette jeune dame qui a été assassinée par le groupe armé SELEKA, a été attribué à la Fréquence RJDH (Réseau des Journalistes pour

les Droits de l'Homme). Et 15 autres organes de presse (radio, télévision, presse écrite et presse en ligne) ont reçu des prix d'encouragement.

A la reprise des travaux, les participants ont suivi les différentes communications prévues dans le programme de la journée sur les thèmes suivants :

- **Le journalisme sous l'emprise du numérique, qui a été présenté par Monsieur NAMRONA Vincent Urbain, Rapporteur Général du HCC**
- **Les conséquences juridiques de l'usage des réseaux sociaux sur le plan journalistique: le cyber**

journalisme, qui a été présenté par le Magistrat Gervais VEYEMACOA,

- **La viabilité des médias à l'ère du développement, présenté par Monsieur KOPESSOU Raphaël.**

Cette journée a pris fin par quelques recommandations sur l'avenir et les conditions de vie des médias et des journalistes en République Centrafricaine.

HAAC/ BENIN

RÉGULATION DES MÉDIAS DU BÉNIN

LA HAAC FORME SUR LA DÉTECTION DES DÉRAPAGES DANS LES PROGRAMMES AUDIOVISUELS.

Sur l'initiative de la Commission de la Formation et de la Documentation, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a organisé, du jeudi 18 au samedi 21 mai 2022, à Bis Hôtel d'Abomey, un séminaire de formation pour renforcer son dispositif de régulation



Tribune lors du Séminaire de la formation de certains agents de la HAAC-Bénin à Abomey

L'objectif poursuivi est d'amener les conseillers, cadres et analystes à s'informer davantage sur la mission de la HAAC, les obligations conventionnelles des programmes des organes audiovisuels privés et le rôle de l'analyste. Pour le Conseiller Armand HOUNSOU, Président de la Commission de la Formation et de la Documentation, les travaux doivent déboucher sur des recommandations permettant à la HAAC de faire face aux défis actuels de la régulation des médias. Pour y arriver, il a invité les uns et les autres à s'impliquer dans les travaux et à participer aux échanges. A son tour, Monsieur

Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC, a rappelé la nécessité pour la HAAC de moderniser ses outils de régulation face à l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication. Il a rappelé l'importance de l'analyste dans le dispositif de détection des dérapages. Pour lui, l'analyste doit être bien formé et maîtriser sa relation avec les autres maillons de la chaîne de détection des dérapages pour éviter la mauvaise analyse aux programmes diffusés.

Quatre différentes communications et des exercices pratiques sur l'écoute et la détection des dérapages dans

les programmes diffusés ont servi de substances aux échanges.

Dans sa communication introductive, Monsieur Julien Pierre AKPABI, Secrétaire Général de la HAAC, a rappelé la mission constitutionnelle de la HAAC. Pour l'essentiel, a-t-il précisé, la HAAC veille au respect de la déontologie à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication, jouant aussi un rôle déterminant dans le renforcement de la démocratie au Bénin. Elle dispose pour cela de pouvoirs et de prérogatives qui





Vues des participants

sont sans équivoque. Pour assurer l'efficacité et la crédibilité de son action de régulation des médias, trois types de moyens de coercition sont accordés à la HAAC : pouvoirs d'investigation, d'injonction et de sanction.

A son tour, Madame Ghislaine GNIMASSOU, Directrice des Médias, a exposé dans sa communication le rôle de l'analyste d'émission. Il s'agit de suivre et d'examiner à la loupe les articles des journaux et les enregistrements des programmes à charge et de signaler les dérives relevées. Pour bien faire son travail, l'analyste dispose du cadre législatif et réglementaire régissant la presse et la communication au Bénin et de la grille des programmes. Les autres points de son développement ont porté sur les obligations et la mission de l'analyste. La méthodologie de travail à adopter consiste à suivre les organes de presse à charge et à rendre compte par une note ou un rapport au Président de la HAAC.

C'est ensuite à Monsieur Soumanou BIO SERO, Directeur des Affaires Juridiques, de la Déontologie et du Contentieux, d'intervenir sur la convention liant la HAAC aux promoteurs d'organes de presse audiovisuels. Il a présenté une étude comparative de l'ancien et du nouveau texte de la convention. Sa présentation a mis en exergue des points communs entre les deux textes. Les innovations de la nouvelle version sont contenues dans les obligations mises à la charge du concessionnaire et de la HAAC. Les insuffisances ont trait à :

- la non-indication du montant de la redevance annuelle dans la convention;
- la non-indication de la puissance nominale et de la puissance apparente rayonnée ;
- la non-indication du délai d'introduction de la demande de renouvellement de la convention.

La revue des obligations conventionnelles relatives au

programme a révélé qu'elles sont à la charge des deux parties. Il s'agit des obligations de faire et des obligations de ne pas faire. Il convient de retenir que le travail du suivi des médias de l'analyste d'émission doit se faire à l'aune des différentes obligations. Pour ce faire, leur maîtrise s'avère nécessaire pour l'analyste d'émission.

Après les quatre communications, les travaux ont continué sur les exercices pratiques. Cette partie a été dirigée par Monsieur Augustin NUTSUGAN, Chef du service des médias audiovisuels, Administrateur du Monitoring et Webmestre de la HAAC. Les exercices pratiques ont apporté beaucoup de compréhension et de précisions sur l'écoute, la détection des dérapages et de rédaction de note à l'attention du Président.

Monique AGONGLO

Bâtir un ordre NOUVEAU

C'était des pirates
qui écumaient les réseaux
et damaient le pion
aux capitaines des frégates des
ondes
ils avaient les dents bien
longues,
des crocs et des griffes
acérés...
ils avaient la manie de semer
sur leur passage
les fake news,
le don de mélanger
savamment
les bons et les mauvaises
graines.
Ainsi parvenaient-ils
à voler la vedette aux Anciens,
tout en passant à travers les
mailles
de filets taillés à la mesure des
vieux requins.
Ils donnaient du fil à retordre
aux Veilleurs,
et l'ancien dépassé
ne savait plus où donner de la
tête,
ni à quel saint se vouer,
ni même à qui se plaindre.
Et ce fut le Réveil du lion !
Comme s'ils s'étaient passé le
mot,
Chaque veilleur se mit à la
tâche
de renverser la vapeur
pour ramener les nouveaux
requins à l'ordre
et les mettre dans les rangs
des saints,
les fins limiers des ondes
à l'assaut des réseaux rebelles.
D'arrache-pied les Hautes
Autorités travaillent ;

c'est la course contre la
montre !
La technique est possédée par
le changement
Tout change et tout se
transforme dans le
monde,
le Monde des donneurs de
nouvelles.
Tout se complexifie !
Le régulateur prend le
taureau
par les cornes :
Former aux nouvelles réalités
et aux nouvelles exigences
de l'information à l'ère de la
cybernétique,
recenser et sélectionner les
nouveaux médias,
concevoir les cahiers de
charges,
préparer les conventions,
lancer les appels d'offres,
contrôler l'existence et la
présence effective
de ceux qui veulent rentrer
dans le giron du Régulateur
et se conformer aux
règlements en vigueur.
C'est le branle bas de
combat
pour sécuriser le monde des
médias
et sauvegarder la vitalité et le
professionnalisme dans le
métier,
à tous les niveaux dans les
différentes catégories de
médias
Anciens comme Nouveaux.
Régulateurs d'Afrique et
d'ailleurs !
Que les échanges se fassent

et
se multiplient !
Qu'on partage sans retenue !
Qu'on se spécialise !
Qu'on se perfectionne !
Qu'on relève tous les défis !
Qu'on maîtrise absolument et
qu'on tienne sous contrôle
La fougue et la poussée
titanesque d'un journalisme
porté par les vagues
impétueuses d'un modernisme
galopant
et les technologies de pointes
révolutionnaires !
ce travail herculéen, vous
l'abattrez
car vous en avez les
compétences et les moyens ;
Vous conserverez l'entente, la
collaboration fructueuse et le
cap
pour que jamais les rênes ne
vous échappent,
et que brille à jamais
le soleil de la régulation,
en Afrique
et dans le monde

LA PLUME D'OR (TLA)

ANATOLE TOLOHIN

CNC/CAMEROUN

LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION
OPTÉ POUR L'INTRANSIGEANCE

L'usage inapproprié d'internet confronte les sociétés actuelles à de nouvelles préoccupations comme la propagation des fausses nouvelles, la désinformation. Le phénomène gangrène malheureusement de plus en plus les médias camerounais. Le Conseil National de la Communication du Cameroun multiplie les actions en vue de juguler sa propagation.



LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION

Présentée comme un processus de communication, visant à manipuler l'opinion publique en diffusant des informations erronées, Le phénomène de la désinformation est une véritable menace pour la liberté et la démocratie.

Et bien que la fabrication et la diffusion des fausses nouvelles soient anciennes, ces dernières années, ledit phénomène explose avec la multiplication des plateformes numériques comme le démontre notamment le concept d'infodémie né des réseaux sociaux à l'occasion de la pandémie à Covid 19. Le flux d'informations erronées sur le vaccin à travers les réseaux sociaux a

fortement compromis le succès des campagnes de vaccination initiées par les Gouvernements, affaiblissant ainsi la riposte mondiale.

La pénétration de la désinformation au sein de la société camerounaise a fortement porté atteinte à la cohésion sociale. De plus en plus, elle antagonise les relations entre les individus d'une part et d'autre part entre les individus et les institutions. Plus précisément, elle a permis la prolifération du discours de haine, du discours à caractère tribal, de la méfiance et de la banalisation des institutions républicaines, contribuant ainsi à la mise en péril du vivre ensemble.

A ce sujet, le Cameroun s'adosse sur

une batterie de textes pour juguler la propagation du phénomène. Il s'agit entre autres de la loi N°2015/007 du 20 avril 2015 régissant l'activité audiovisuelle au Cameroun disposant en son article 8 3 que « le contenu des programmes ne doit en aucun cas porter sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses de nature à induire en erreur les consommateurs », par le décret N°92/ 313/PM du 24 septembre 1992 rendant exécutoire le Code de déontologie du journaliste stipulant « qu'il est interdit au journaliste de publier une information douteuse, de déformer la vérité des faits, d'attribuer à quiconque des actes



sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » . Et de manière plus large, la loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cyber sécurité et la cybercriminalité au Cameroun, condamne d'une peine d'emprisonnement et d'une amende tout auteur de propagation de fausses nouvelles via les réseaux sociaux .

Selon le décret du 23 janvier 2012 portant réorganisation du CNC, « Le Conseil veille au respect : des lois et règlements en matière de communication sociale et de la paix sociale, de l'unité et de l'intégration nationales dans tous les médias ». Fort de ce qui précède, le Conseil National de la Communication a inscrit la lutte contre la désinformation comme priorité de son plan d'action. Tout récemment, l'instance de régulation a sanctionné un média ayant pignon sur rue pour des faits avérés de désinformation. En effet, sur la base d'un montage vidéo au cours d'un reportage, le média a tenté de manipuler l'opinion publique sur un fait de société. A travers cette décision, le Président du CNC, Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, a tenu à faire savoir que son institution sera désormais plus intransigeante vis-à-vis des professionnels des médias qui se rendront coupables de cette pratique qui tend à être banalisée.

L'organe de régulation a entamé, après une longue période de sensibilisation depuis quelques années par le CNC, l'observation de la montée du discours haineux dans les médias qui a créé un cadre favorable au développement de la désinformation. Dans sa tournée nationale entamée



M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président du CNC

en 2021, le Président du Conseil National de la Communication du Cameroun avait axé son message sur la lutte contre la désinformation en appelant les professionnels des médias à mettre un terme aux velléités de manipulation à travers leurs écrits. Dans le même temps, de nombreux ateliers et séminaires ont été organisés avec des partenaires comme l'Unesco en vue d'outiller les professionnels des médias sur les techniques de lutte contre ce phénomène.

Par ailleurs, des études ont été menées dans le cadre de la crise sanitaire à Coronavirus au cours de laquelle le phénomène de désinformation a véritablement pris de l'ampleur.

En perspectives, le Conseil National de la Communication s'apprête à organiser une rencontre de sensibilisation avec les présentateurs de programmes audiovisuels sur la conduite des débats au cœur desquels la désinformation a

tendance à germer.

Mais il est à retenir que l'évolution des usages médiatiques a renforcé l'exposition à la désinformation, ce qui a alourdi la responsabilité des journalistes professionnels et des médias dans la lutte contre ce fléau. Il devient urgent pour les médias de développer des compétences en matière de vérification de l'information, et pour les régulateurs de miser sur l'éducation aux médias, car les réseaux sociaux sont devenus une source majeure d'information pour les consommateurs de l'information et les journalistes eux-mêmes.

HAAC / TOGO

PUBLICITE DANS LES MEDIAS

L'ORGANE DE RÉGULATION DES MÉDIAS ET L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS DU TOGO, UNE COOPÉRATION AU BÉNÉFICE DES POPULATIONS

Au Togo, comme dans plusieurs pays en Afrique, les textes législatifs et réglementaires interdisent la publicité des praticiens de la médecine conventionnelle et ceux de la médecine traditionnelle dans les médias.



Photo de famille entre les membres de la HAAC et la délégation de l'ONMT

Les membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ont eu une rencontre d'échanges avec une délégation de l'Ordre National des Médecins du Togo (ONMT), le mercredi 09 mars

2022. Les échanges ont porté sur les questions de santé et de publicité sur les médias. Le Vice-président de l'ordre, Docteur Joël Ekoué AMETITTOVI, a pris la parole pour présenter les objectifs de la rencontre qui a été sollicitée

par l'ONMT. A cet effet, et après avoir transmis les excuses du président de l'ordre qui n'a pas pu faire le déplacement et présenté la délégation, il a indiqué qu'il s'agissait d'une rencontre de contact permettant de faire





Séance d'échange entre la délégation de l'ONMT et celle de la HAAC/Togo

connaître les membres du nouveau bureau et d'échanger sur les activités de l'OMT. Il a ainsi fait la synthèse d'un document intitulé «Mémoire du Conseil de l'ordre national de l'Ordre des Médecins du Togo» portant sur son organisation, ses objectifs et son fonctionnement.

Ensuite, à cette occasion, il a été rappelé succinctement et respectivement «les missions, l'organisation et le mode de fonctionnement de la HAAC » et « le point des activités relatives à la publicité sur les médicaments et l'exercice des professions de tradithérapeutes».

Les échanges ont porté sur les préoccupations particulières de la délégation et les observations de la HAAC concernant les modalités d'une coopération dans le cadre du respect de la réglementation de la

publicité médiatique relative aux prestations médicales (émissions médicales produites par les médias publics et privés, informations médicales émises par les réseaux sociaux, fonctionnement des cabinets médicaux, médecine traditionnelle, etc.).

Il a été convenu de mettre en place un cadre d'échanges et de collaboration HAAC/OMT en vue d'une meilleure sensibilisation sur la pratique médicale et l'organisation d'émissions sur le thème « les médias au service de la santé».

Conformément à l'article 108 de la loi N°2020-001 portant Code de la presse et de la communication, promulgué le 07 janvier 2020, la publicité des médicaments qui ne peuvent être délivrés que sur prescription médicale, est interdite.

Dans les autres cas, la publicité doit présenter le médicament ou

le produit de façon objective et favoriser son bon usage. Elle ne doit pas être trompeuse ou porter atteinte à la santé publique. Une prudence particulière s'impose dans le contenu, ou la présentation d'un message publicitaire lorsque le produit ou le service est destiné à l'alimentation.

L'occasion a été aussi donnée pour des échanges sur certains points du Code de la santé, notamment les aspects touchant aux dispositions générales concernant la publicité, qui, selon le Code de la santé, est l'action d'informer ou d'inciter à faire prescrire, acheter, consommer et, ou requérir des produits pharmaceutiques.

**Mathias AYENA, Rapporteur de la HAAC
Avec le Service de presse de la HAAC**

LES MEDIAS ET LE DIALOGUE REPUBLICAIN EN CENTRAFRIQUE

ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR L'IMPLICATION DES MÉDIAS DANS LE PROCESSUS DU DIALOGUE RÉPUBLICAIN

Du 21 au 27 mars 2022, ont eu lieu à Bangui les assises du dialogue républicain qui a regroupé les partis politiques tant de l'opposition que de la majorité présidentielle, la société civile, les représentants des groupes armés ayant signé des accords avec le gouvernement, les pouvoirs publics et les professionnels des médias. Les recommandations de ces assises nécessitent une implication des médias sous l'impulsion du Haut Conseil de la Communication.



M. BAMBARA Charles (Directeur Division Communication) à gauche de M. Pouambi José Richard (Pdt HCC)

Au lendemain du dialogue républicain, le Haut Conseil de la Communication a sollicité et obtenu le soutien de la MINUSCA pour soutenir le projet d'impliquer les professionnels des médias dans le processus du dialogue républicain. Il s'agit pour l'Institution en charge de la régulation des médias, au regard

de ses attributions, d'apporter sa modeste contribution en accompagnant le processus de paix, à travers la pédagogie et la formation. Le projet initié par le HCC constitue la première étape qui est celle de rappeler aux apprenants les fondamentaux de la profession. La seconde phase de la formation avec les mêmes

participants sera plus pratique avec la réalisation des reportages audiovisuels et des articles autour des sujets de la paix et des thématiques et recommandations du dialogue républicain.

S'inscrivant dans la continuité des actions du HCC en soutien au processus de rétablissement et



de consolidation de la paix et la cohésion sociale en RCA, ce projet est conçu pour définir un plan de travail au profit du secteur des médias centrafricains afin de les amener à se sentir pleinement acteurs du dialogue et de la paix. Et au-delà, le Haut Conseil de la Communication entend accompagner les professionnels des médias à s'assumer en faveur

déontologiques qui gouvernent la profession, sur les médias sociaux et la mise en œuvre des recommandations du dialogue républicain et sur le traitement de l'information au lendemain du dialogue républicain. Autrement dit, les bénéficiaires de ce projet sont les professionnels des médias, spécifiquement les journalistes reporters. Cette

de cet atelier, notamment la présentation des objectifs de la journée faite par M. NGATTE Joseph Roméo, Directeur des Relations Internationales, de la Coopération, de la Documentation et de la Promotion des arts et de la culture, l'allocution de M. BAMBARA Charles, Directeur à la Division de la Communication



Vue des participants lors de la journée d'échanges

de la paix, à travers la pédagogie et la formation. Cette option permettra non seulement aux médias de se départir des dossiers politiques qui sont d'ailleurs sources des maux qui minent la démocratie en Centrafrique, mais surtout de les inciter à être plus proches de la population pour qui des recommandations ont été faites lors du dialogue républicain. Vu l'importance et l'impact des médias dans un pays, il est important d'édifier les professionnels des médias sur les normes juridiques et

catégorie est retenue pour ce projet, pour leur présence directe sur le terrain et surtout pour leur contact avec la population ou la communauté. Cette journée d'échanges sur l'implication des médias dans le processus du dialogue républicain, a été organisée le vendredi 1er avril 2022, avec le soutien de la Mission Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique (MINUSCA).

Trois allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture

stratégique de la MINUSCA, et le discours d'ouverture de Monsieur POUAMBI José Richard, Président du HCC. Après la cérémonie d'ouverture, Monsieur DJAMANY Mary Hubert, Haut Conseiller en charge de l'audiovisuel public et privé, qui a assuré la modération de l'atelier, a invité Monsieur NDOUBA Simon Pierre à présenter sa communication qui a porté sur « Les normes juridiques et déontologiques dans la collecte et le traitement de l'information par les médias ». L'orateur a fait un bref rappel sur les principaux rôles



des médias, celui des journalistes dans la bonne gouvernance, l'obligation de rendre compte au citoyen lambda, la transparence, l'efficacité et enfin l'application des lois. Par ailleurs, Monsieur NDOUBA

Simon Pierre a rappelé aux journalistes leurs droits et devoirs en faisant référence aux dispositions de la Charte de Munich, de la loi n° 20.027 du 21 décembre 2020. Il a conclu en exhortant les professionnels des médias à une bonne application de cette charte et à être les vrais professionnels des médias. La deuxième communication a été celle présentée par Monsieur NGOULOU Fridolin, sur « Les médias sociaux et la mise en œuvre des recommandations du dialogue républicain : Pourquoi et Comment ? ».

Monsieur NGOULOU a présenté les avantages des réseaux sociaux dans le processus du dialogue et a précisé que les professionnels des médias sur les réseaux sociaux ont pour devoir de relier les informations, de les partager tout en faisant leur suivi. Il a exhorté, par la même occasion, les professionnels des médias à prendre garde aux dangers de l'utilisation des réseaux sociaux en donnant quelques exemples (abus des expressions diffamantes, utilisation des comptes avatars, l'usurpation des identités...). Monsieur NGOULOU Fridolin a conclu sa présentation sur un appel aux professionnels des médias d'être gendarmes dans l'implication du processus du dialogue, car les réseaux sociaux ont un impact positif sur

la population.

La troisième communication présentée par Monsieur POUAMBI José Richard, avait pour thème « Le traitement de l'information au lendemain du dialogue républicain ». Il a rappelé aux professionnels des médias la nécessité de disposer de la liste de toutes les recommandations lors du processus du dialogue républicain, d'identifier les entités compétentes selon les recommandations pour la mise en œuvre, et a conclu sa communication en interpellant les professionnels des médias sur la prudence et en les exhortant à assumer leur responsabilité avant toutes diffusions ou publications d'informations.

La dernière communication a été celle présentée par Monsieur NGASSAN Ben Wilson sur « La lutte contre la désinformation au lendemain du dialogue républicain : Veille médiatique ». Monsieur NGASSAN a d'abord fait l'état des lieux de la politique en Centrafrique ainsi que des avancées de la démocratie entachée par des coups d'Etat et des soubresauts armés. Il a également évoqué la montée fulgurante de la désinformation qui mine les communautés et qui prend de plus en plus d'ampleur. Monsieur NGASSAN a terminé sa communication en proposant quelques pistes pour contrer la désinformation qui ne fait pas asseoir la paix et la cohésion sociale et met à mal la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue républicain.

A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé quelques recommandations à l'endroit des partenaires au développement et du HCC. Ils ont soutenu à l'unanimité le projet de l'organisation très prochaine de l'atelier relatif aux cas pratiques de reportages audiovisuels et d'articles de presse. Il revient donc au HCC de rappeler à la Division communication stratégique la relance des autres ateliers pour boucler le

projet. Il convient de retenir que certaines préoccupations portent sur la collaboration entre les professionnels des médias et les porteurs de tenus d'une part et entre eux et les agents du protocole d'Etat d'autre part. A ce sujet, le HCC devrait voir avec ses partenaires l'opportunité d'organiser des activités de sensibilisation.

M. NGATTE Joseph Roméo

Directeur Relations Internationales, Coopération,
Documentation et Promotion des Arts et de la
Culture Point Focal RIARC et REFRAM

Jerez Tertullien HEMESSE NGAIGANAM

Chef de Service Documentation,
Archivage et Publication au HCC

CNC/BURUNDI

Portrait de l'ambassadeur vestine nahimana

RICHE DE SES 37 ANS D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE,

L'Ambassadrice Vestine Nahimana est une femme Burundaise, mariée et mère de 3 enfants, passionnée du dialogue et très engagée dans la promotion et la défense des droits des femmes. Au cours de sa riche carrière professionnelle, elle a occupé plusieurs postes administratifs, techniques et diplomatiques au sein des instances ou institutions étatiques, les ONG ainsi que des organisations



Actuelle Présidente de l'institution du Conseil National de la Communication (CNC) de la République du Burundi pour une deuxième fois, elle venait de passer les 3 dernières années au poste de Conseiller Politique au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

au Développement. Au cours de sa carrière diplomatique, elle a passé 6 ans comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Burundi à La Haye (Pays Bas) et Représentante Permanente auprès de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) basée à

La Haye ; elle a été Chargée d'affaires à l'Ambassade de la République du Burundi à Lusaka en Zambia ; elle a été Deuxième Conseiller de l'ambassade de la République du Burundi à Addis-Abeba en Ethiopie. Avant la carrière diplomatique, elle a été successivement Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la



microfinance des femmes WISE S.A (Women Initiatives for Self Empowerment), Directrice commerciale de la Société de Développement Régional de l'Imbo (SRDI) à Bujumbura au Burundi, Assistante Administrative du Directeur Général de Kora et fils à Cotonou au BENIN, Secrétaire Nationale de la Ligue des femmes du CNDD-FDD, Secrétaire Exécutive du Parlement burundais et Présidence de la République du BURUNDI, Secrétaire Exécutive de la Direction

Générale de l'Aménagement, de l'Eau et des Forêts au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ainsi que Secrétaire Exécutive du Ministère de l'Education nationale à Bujumbura au Burundi.

Ambassadrice **Vestine Nahimana** détient un Mini MBA en Finances Internationales et Diplomatie fait à la Swiss UMEF University, un diplôme en diplomatie obtenu à l'Institut de diplomatie et d'études internationales de Zambie ainsi

qu'un brevet de technicien supérieur obtenu à l'école de Commerce, d'Administration, d'Informatique et de Gestion du Benin. Elle reste très active dans la promotion des mouvements associatifs (APPF, AFAB, PROTAO, etc) ou fondation des coopératives, et parle couramment le Français et le Kirundi avec un très bon niveau de l'anglais et du Swahili.

Liliane NIYONKURY

Point Focal RIARC au CNC Burundi